

STALLERGENES

COMMUNIQUE DE PRESSE

La note d'information de Stallergenes visée par l'AMF en réponse à l'offre publique d'achat initiée par Ares Life Sciences S.à r.l. et les autres informations relatives à Stallergenes sont mises à la disposition du public

PRIX DE L'OFFRE : 59 EUROS PAR ACTION STALLERGENES

DUREE DE L'OFFRE : 25 JOURS DE NEGOCIATION

Le calendrier de l'offre sera fixé par l'AMF

Le présent communiqué de presse est établi et publié par la société Stallergenes (la « Société »), conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 I du Règlement général de l'AMF.

En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son Règlement général, l'AMF a apposé le visa n°11-006 en date du 6 janvier 2011 sur la note d'information établie par la Société en réponse à l'offre publique d'achat initiée par Ares Life Sciences I S.à.r.l..

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société, sont également mises à la disposition du public ce jour.

La note en réponse et les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet de Stallergenes (finance.stallergenes.com). Ces documents sont également mis gratuitement à disposition du public au siège de Stallergenes, 6, rue Alexis de Tocqueville à Antony (92183).